

OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS EN PAYS DE LA LOIRE

1ère synthèse des données régionales - 2021

Réalisation :

Le **CREAI** pour le compte de la DREETS des Pays de la Loire

Plateforme d'observation sociale : pos-pays-de-la-loire.fr

DREETS : pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr

COMPAS : lecompas.fr

CREAI : creai-pdl.fr

Décembre 2021

Table des matières

Introduction	2
Fiche objectif – Schéma MJPM 2020/2025.....	3
Le public vulnérable en Pays de la Loire.....	4
Quelques données sociodémographiques	4
Population générale en région	4
Les personnes âgées en région.....	5
Quelques données sur la population en situation de vulnérabilité en région	6
Le public sous mesure de protection en région	9
L'offre MJPM en Pays de la Loire.....	11
Les Mandataires individuels	11
Les préposés d'établissement.....	12
Les services mandataires	13
Les mesure de protection gérées par les professionnels en région selon le type de mesure	14
Les mesures confiées aux professionnels selon le type de professionnel.....	16
Les délégués aux prestations familiales	18
Les mesures d'accompagnement social et personnalisé (MASP).....	19
Les mesures de protection gérées par les familles/proches et les services ISTF en Pays de la Loire.....	20
Les mesures de protection confiées aux familles/proches	20
L'activité des services ISTF.....	20
Les personnes sollicitant les services ISTF	21
Demandes adressées aux services ISTF	22
Modalités d'intervention des services ISTF	24

Introduction

Afin de répondre aux objectifs fixés par le dernier schéma régional MJPM et DPF 2020-2025 (Axe 1 – Objectif stratégique n°1), la DREETS des Pays de la Loire a mis en place un observatoire régional de la protection juridique des majeurs avec l'appui de la plateforme d'observation sociale et du CREA. La finalité de cet observatoire est de disposer d'un espace d'analyse prospective visant à mieux apprécier l'évolution de l'offre en région et la mesure de l'activité des MJPM.

Concrètement, la mise en place de cet observatoire s'est traduite par la création d'un groupe de travail « Mandataires judiciaires à la protection des majeurs » au sein de la plateforme d'observation sociale des Pays de la Loire. Cette dernière héberge de nombreux groupes de travail sur des thématiques sociales variées¹.

L'année 2021 aura été celle de la réflexion et de la création de l'observatoire. Les échanges menés dans le cadre du groupe de travail « MJPM » au sein de la POS ont permis de confirmer la création de cet observatoire, de délimiter ses champs d'investigation, de recenser les données disponibles et celles à obtenir mais également de mobiliser certains partenaires (CAF, CD, tribunaux de la région, ministère de la Justice) afin de disposer d'une base pertinente d'indicateurs.

Pour autant, les travaux de l'observatoire nécessitent d'être consolidés sur plusieurs points :

- Consolider les données, notamment en travaillant en lien avec le ministère de la Justice et les tribunaux implantés sur le territoire régional afin de disposer d'une base de données fiables concernant les mesures de protection confiées aux familles/proches ;
- Disposer d'un corpus de données reposant sur une temporalité cohérente afin d'avoir une lecture actuelle de la vie du secteur (les données utilisées dans cette synthèse datent de 2018, 2019, 2020 et 2021)
- Élargir la composition du groupe de travail au sein de la POS en intégrant plus largement les acteurs du secteur de la protection juridique pour croiser les observations et analyses : MJPM, juge, représentant des conseils départementaux, de la CAF...
- Proposer des points de comparaison avec le niveau national et éventuellement, avec d'autres régions ;
- Ajouter des données et indicateurs complémentaires et pertinents en fonction des besoins recensés et des remarques formulées par les acteurs.

Cette première année de travail aura permis l'élaboration d'un tableau de bord, qui sera actualisé chaque année, mais également la production de cette synthèse reprenant les éléments saillants au niveau régional et départemental. Ces deux documents proposent une lecture de différents indicateurs au sein de 3 grands champs d'investigation :

- Le public vulnérable à travers la mobilisation d'indicateurs sociodémographiques et en lien avec le secteur de la protection juridique ;
- L'offre MJPM en région Pays de la Loire selon les différents types de mandataires (mandataire individuel, préposé d'établissement et service mandataire), les différents types de mesures gérés par les MJPM, le public sous mesure de protection ;
- Les mesures de protection assurées par les familles/proches et l'activités des services d'Information et de Soutien des Tuteurs Familiaux (ISTF)

Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs ayant contribué à l'existence de cet observatoire (DREETS, POS, CREA, COMPAS), à la transmission des données (DREETS, Conseils Départementaux, CAF, MJPM, tribunaux) et à la production de ces documents.

¹ Pour plus d'information : [lien pour accéder au site de la plateforme d'observation sociale](#)

Axe 1 : La garantie de la diversité de l'offre sur les territoires et l'adéquation de la réponse aux besoins

Axe n°1	OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : RECOLTE DES DONNÉES ET SUIVI DE L'ACTIVITÉ	
Pilote de l'action : PCS/MATT		
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un observatoire d'analyse prospective de l'évolution de l'offre et de mesure de l'activité des MJPM 	
Modalités d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un observatoire piloté par le pôle cohésion sociale et la MATT, composé de représentants des MJPM, de magistrats et des conseils départementaux • Recueillir et analyser des données sur l'évolution démographique de la population en région • Déployer des conventions de partenariats avec les tribunaux pour recueillir les données relatives aux mesures de tutelles familiales et d'habilitation familiale • Déployer des conventions de partenariats avec les Conseils Départementaux pour recueillir les données relatives aux MASP et aux MJAGBF • Déployer une convention avec l'ARS pour connaître le nombre de préposés d'établissements et prévoir un fléchage de leur financement dans le cadre des CPOM des structures sanitaires et médico-sociales • Sensibiliser les mandataires judiciaires à la nécessité d'utiliser l'outil E-MJPM et s'assurer de son actualisation périodique • Promouvoir auprès des tribunaux l'intérêt de consulter et de renseigner l'outil E-MJPM • Procéder au recueil et à l'analyse périodique du taux d'absentéisme dans les Services de mandataires judiciaires à la protection des majeurs et au nombre de mesures suivies par chaque mandataire • Mener une réflexion à partir des données d'activités recueillies sur les solutions envisageables afin d'assurer la continuité des mesures et répondre aux enjeux de recrutements 	
Partenaires à mobiliser	DDCS/ MJPM / Conseils Départementaux / Ministère de la Justice / ARS	
Indicateurs de suivi		Sources et échéances
Constitution de l'observatoire		Compte-rendu de la réunion d'installation / 2021
Réunion annuelle de l'observatoire		Compte-rendu de la réunion annuelle / tous les ans
Convention de partenariat avec les Conseils départementaux		Nombre de conventions signées et actives / Tous les ans
Convention de partenariat avec les tribunaux		Nombre de conventions signées et actives / Tous les ans
Volume annuel d'ouverture et de fermeture de mesures, par mandataire et absentéisme		Rapport d'activité

Le public vulnérable en Pays de la Loire

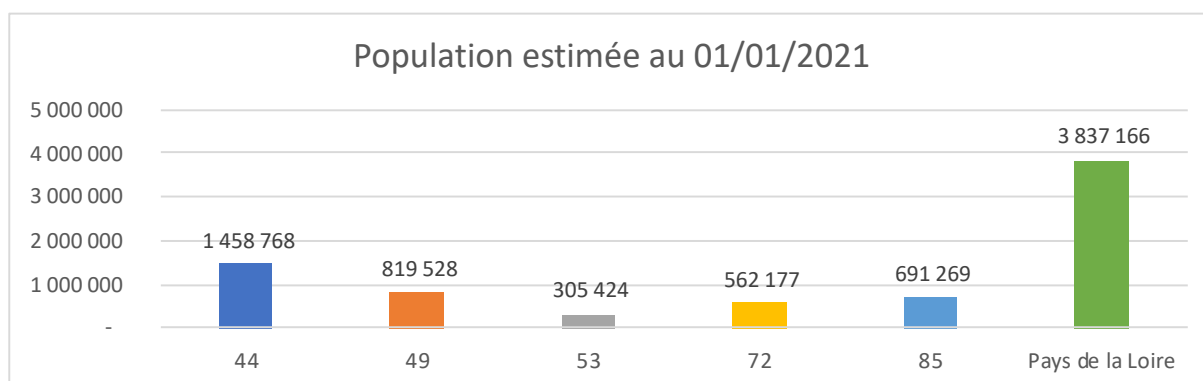
Quelques données sociodémographiques

Population générale en région

Indicateurs sociodémographiques	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Population estimée	1 458 768	819 528	305 424	562 177	691 269	3 837 166
Évolution entre 2016 et 2021	+5,6%	+1,1%	-0,7%	-0,9%	+3,1%	+2,7%

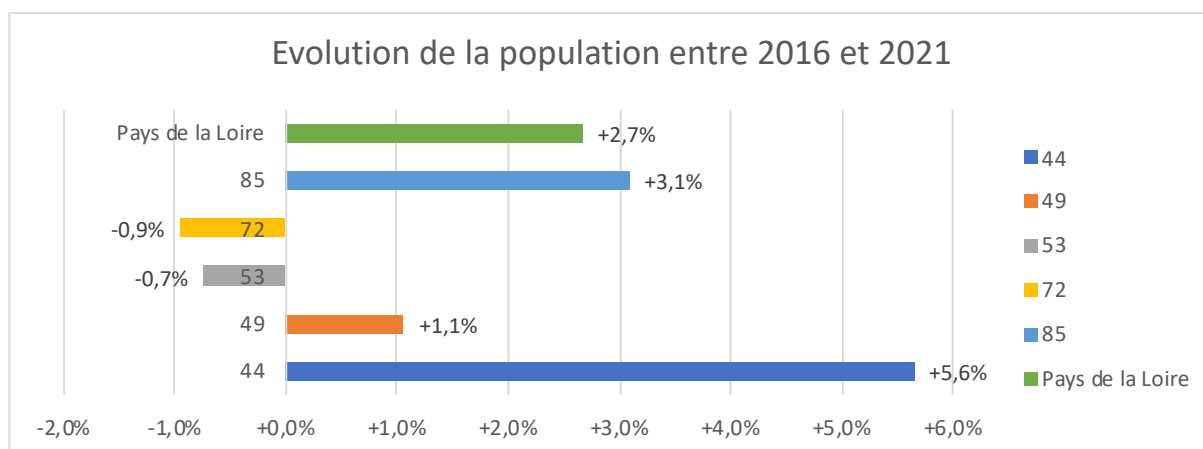
Source : INSEE RP – Date : 01/01/2021

Début 2021, les Pays de la Loire comptaient **3 837 166 habitants**. Le département de la Loire-Atlantique représentait à lui seul un peu plus d'un tiers de la population régionale.



Source : INSEE RP – Date : 01/01/2021

Entre 2016 (Population régionale : 3 737 632 habitants selon l'INSEE) et 2021, **la population régionale a augmenté de 2,7%** (soit 99 534 habitant supplémentaires). En région, trois départements concentrent cette augmentation dans une proportion variable : la Loire-Atlantique, la Vendée et le Maine-et-Loire. A l'inverse, la Sarthe et la Mayenne enregistrent une évolution négative de leur population respective.



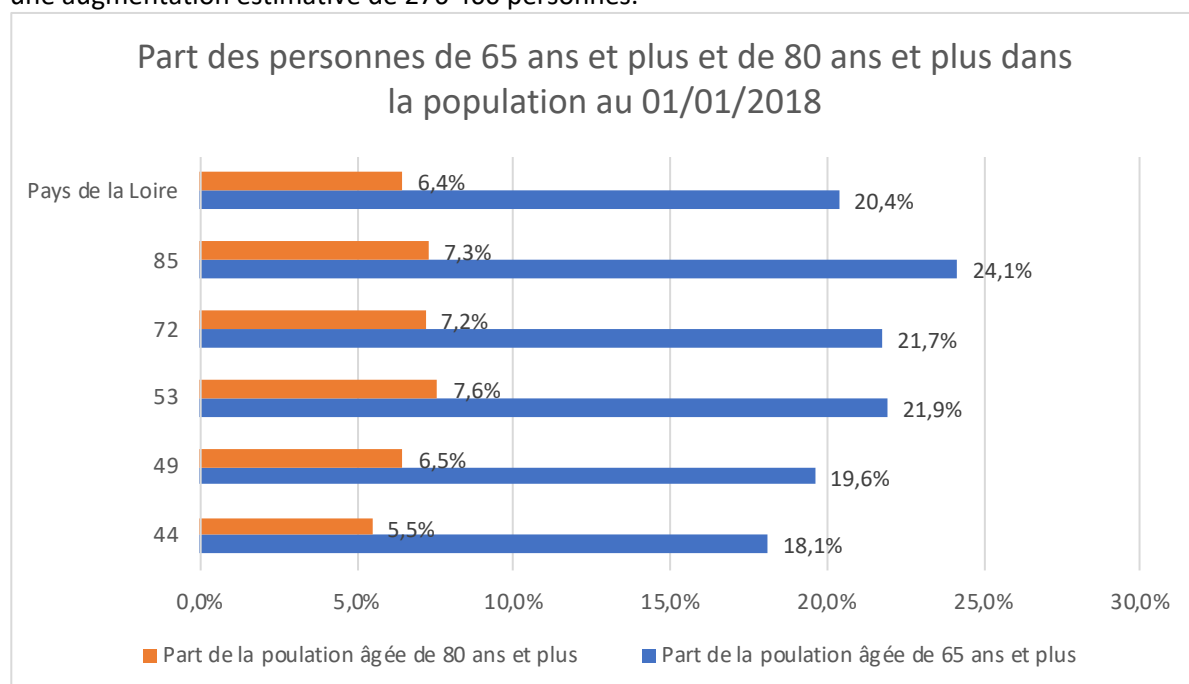
Source : INSEE RP – Date : 01/01/2021

Les personnes âgées en région

Indicateurs sociodémographiques	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Population âgée de 65 ans et plus	255 490	159 869	67 264	123 049	164 146	769 818
<i>Évolution entre 2013 et 2018</i>	<i>+17,5%</i>	<i>+14,0%</i>	<i>+12,4%</i>	<i>+12,0%</i>	<i>+19,7%</i>	<i>+15,9%</i>
<i>Part de la population âgée de 65 ans et plus</i>	<i>18,1%</i>	<i>19,6%</i>	<i>21,9%</i>	<i>21,7%</i>	<i>24,1%</i>	<i>20,4%</i>
Population âgée de 80 ans et plus	77 254	52 772	23 252	40 581	49 467	243 327
<i>Évolution entre 2013 et 2018</i>	<i>+11,6%</i>	<i>+10,5%</i>	<i>+9,1%</i>	<i>+7,8%</i>	<i>+13,2%</i>	<i>+10,8%</i>
<i>Part de la population âgée de 80 ans et plus</i>	<i>5,5%</i>	<i>6,5%</i>	<i>7,6%</i>	<i>7,2%</i>	<i>7,3%</i>	<i>6,4%</i>
<i>Nombre de personnes supplémentaires dans la tranche d'âge 80 ans et plus entre 2018 et 2050</i>	<i>+98 372</i>	<i>+53 608</i>	<i>+20 479</i>	<i>+36 987</i>	<i>+68 341</i>	<i>+276 460</i>
<i>Progression du nombre de personnes de 80 ans et plus entre 2018 et 2050</i>	<i>+127%</i>	<i>+102%</i>	<i>+88%</i>	<i>+91%</i>	<i>+138%</i>	<i>+114%</i>

Source : INSEE RP (RP 2018 - projections de population Omphale 2017, scénario central) – Date : 01/01/2018

Au 01/01/2018, les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 20,4% de la population régionale (769 818 habitants) et les personnes âgées de 80 ans et plus représentaient 6,4% de la population régionale (243 327 habitants). A noter, que c'est en Vendée que la part de la population âgée de 65 ans et plus est la plus élevée avec 24,1% de la population départementale. Entre 2013 et 2018, la population régionale âgée de 65 ans et plus a augmenté de 15,9%. Selon l'INSEE, le nombre de personnes supplémentaires pourrait plus que doubler entre 2018 et 2050, soit une augmentation estimative de 276 460 personnes.



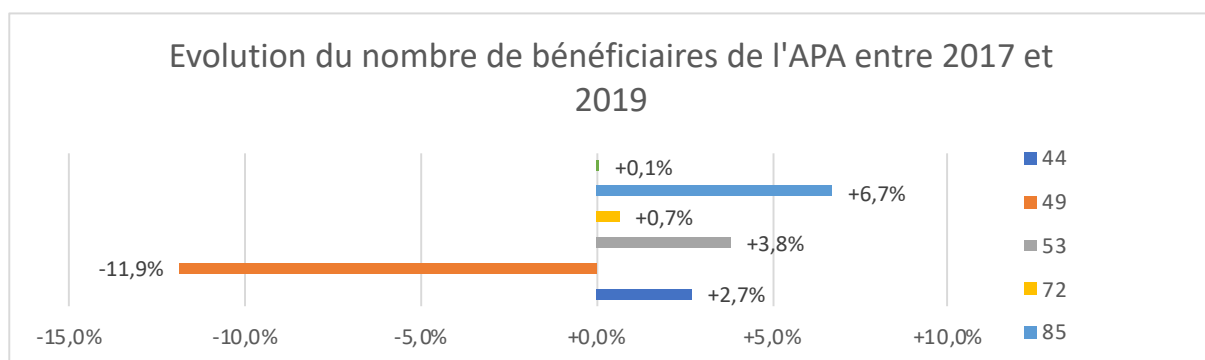
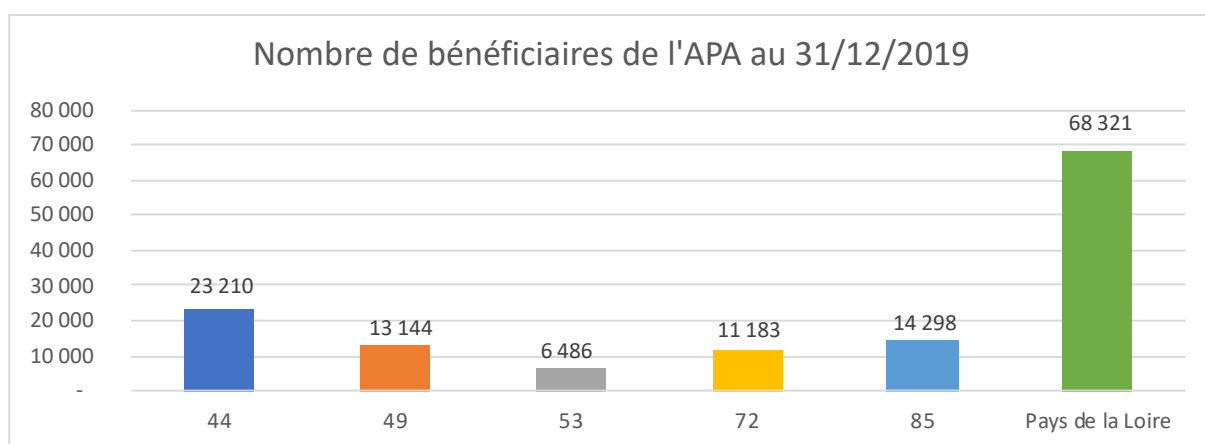
Quelques données sur la population en situation de vulnérabilité en région

Les bénéficiaires de l'APA²

Indicateurs de la population vulnérable	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Nombre de personnes bénéficiaires de l'APA	23 210	13 144	6 486	11 183	14 298	68 321
<i>Évolution entre 2017 et 2019</i>	<i>+2,7%</i>	<i>-11,9%</i>	<i>+3,8%</i>	<i>+0,7%</i>	<i>+6,7%</i>	<i>+0,1%</i>
<i>Part de la population de 75 ans et plus bénéficiaire de l'APA en %</i>	<i>19,6%</i>	<i>16,7%</i>	<i>19,1%</i>	<i>18,6%</i>	<i>18,9%</i>	<i>18,6%</i>

Source : DREES, enquête "Aide sociale" et INSEE-RP – Date : 31/12/2019

Fin 2019, **68 321 personnes** recevaient l'APA en Pays de la Loire. Une évolution quasi stable au niveau régionale entre 2017 et 2019 qui s'explique notamment par un solde négatif en Maine-et-Loire (-11,9% de bénéficiaires) alors que tous les autres départements sont en augmentation sur la même période. A noter, que **18,6% de la population régionale** bénéficiant de l'APA a 75 ans et plus.



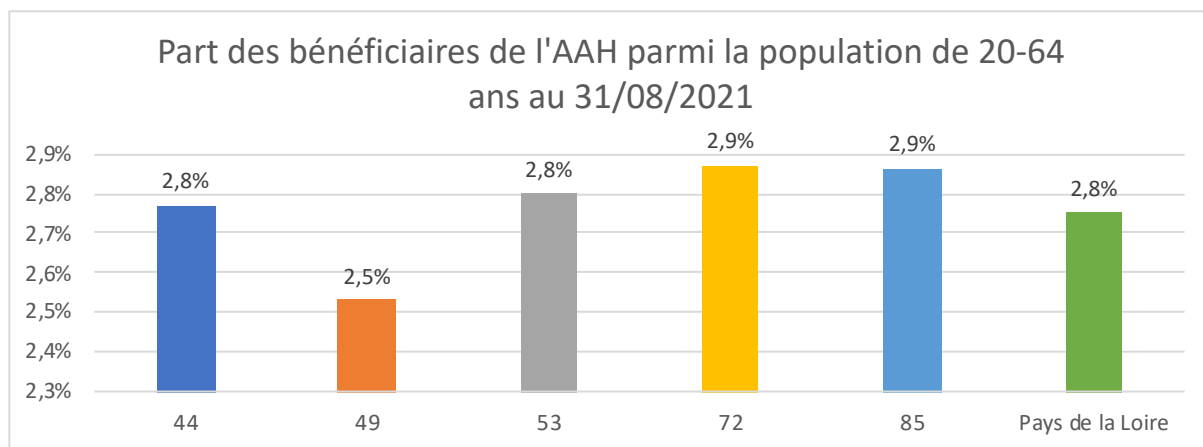
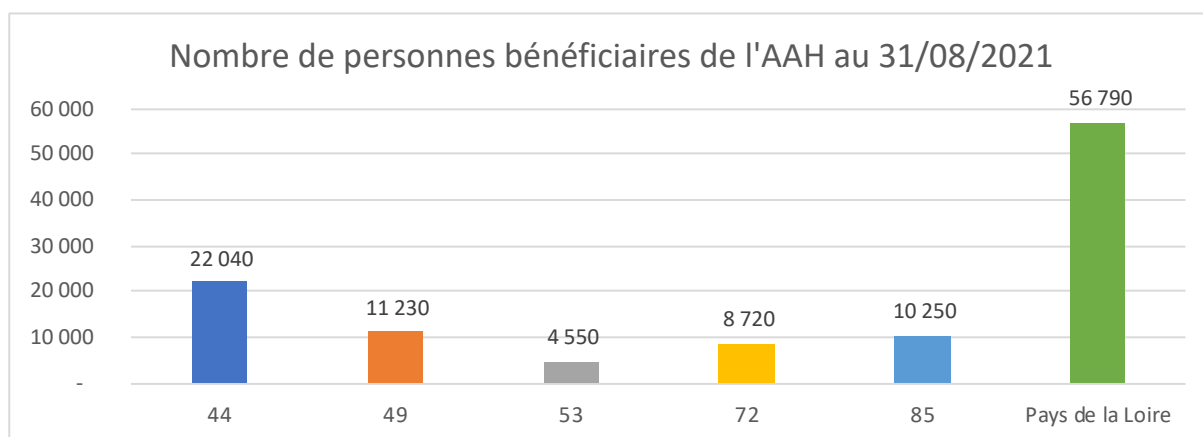
² L'APA (allocation personnalisée d'autonomie) est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Il existe deux APA différentes : l'APA à domicile et l'APA en établissement.

Les allocataires de l'AAH³

Indicateurs de la population vulnérable	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Nombre de personnes bénéficiaires de l'AAH	22 040	11 230	4 550	8 720	10 250	56 790
Évolution entre 2019 et 2021	-0,1%	+0,7%	+5,0%	+3,6%	+3,3%	+1,6%
Part des bénéficiaires de l'AAH parmi la population de 20-64 ans	2,8%	2,5%	2,8%	2,9%	2,9%	2,8%

Source : CAF et INSEE-RP – Date : 31/08/2021

En 2021, **56 790 ligériens** recevaient l'Allocation Adultes Handicapés (AAH), soit 2,8% de la population régionale âgée de 20 à 64 ans. Depuis 2019, le nombre d'allocataires de l'AAH a augmenté de 1,6% en Pays de la Loire avec notamment, une augmentation plus importante en Mayenne (+5%).



³ L'Allocation Adultes Handicapés (AAH) est attribuée aux personnes atteintes d'un taux minimum d'incapacité et disposant de ressources modestes afin de leur assurer une certaine autonomie financière. La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ouvre les droits et la CAF vérifie les conditions administratives avant son versement.

Les bénéficiaires du RSA⁴

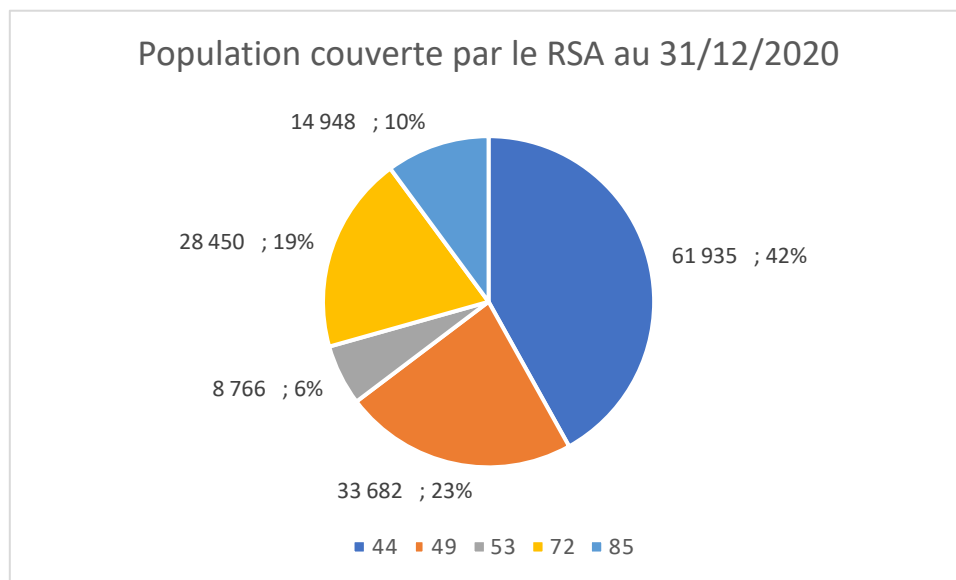
Indicateurs de la population vulnérable	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Nombre de ménages bénéficiaires du RSA au 31/08/2021	31 110	15 620	3 960	12 930	7 150	70 770
<i>Évolution entre 2019 et 2021</i>	<i>+4,7%</i>	<i>+2,1%</i>	<i>+4,3%</i>	<i>+10,2%</i>	<i>-1,1%</i>	<i>+4,4%</i>
Population couverte par le RSA au 31/12/2020	61 935	33 682	8 766	28 450	14 948	147 781
<i>Part de la population couverte par le RSA parmi la population de moins de 65 ans</i>	<i>5,4%</i>	<i>5,1%</i>	<i>3,7%</i>	<i>6,4%</i>	<i>2,9%</i>	<i>4,9%</i>
Taux de pauvreté en 2018	10,3	11,4	11,5	13,1	9,2	10,8

Source : CAF et INSEE-RP / FiLoSoFi – Date : 31/08/2021 et 31/12/2020

Au 31/08/2021, **70 770 ménages bénéficiaient du RSA**. Depuis 2019, ce nombre a augmenté de 4,4% au niveau régional. Cependant, la Sarthe se distingue des autres départements avec une augmentation significative de 10,2% du nombre de ménages bénéficiaires du RSA.

Au 31/12/2020, **les Pays de la Loire comptaient 147 781 personnes couvertes par le RSA**. Près de la moitié de ces allocataires vivent en Loire-Atlantique, soit 42% (61 935 personnes) de la population couverte par le RSA en Pays de la Loire.

La Sarthe est le département avec le taux de pauvreté le plus élevé en région, dépassant le taux régional, tout comme les départements du Maine-et-Loire et de la Mayenne.



⁴ Le revenu de solidarité active (RSA) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

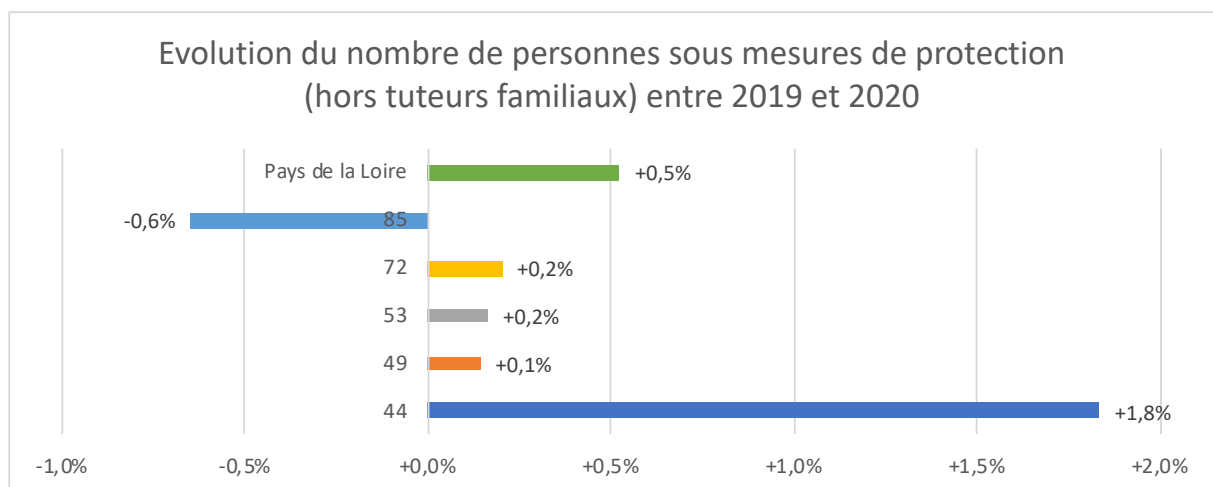
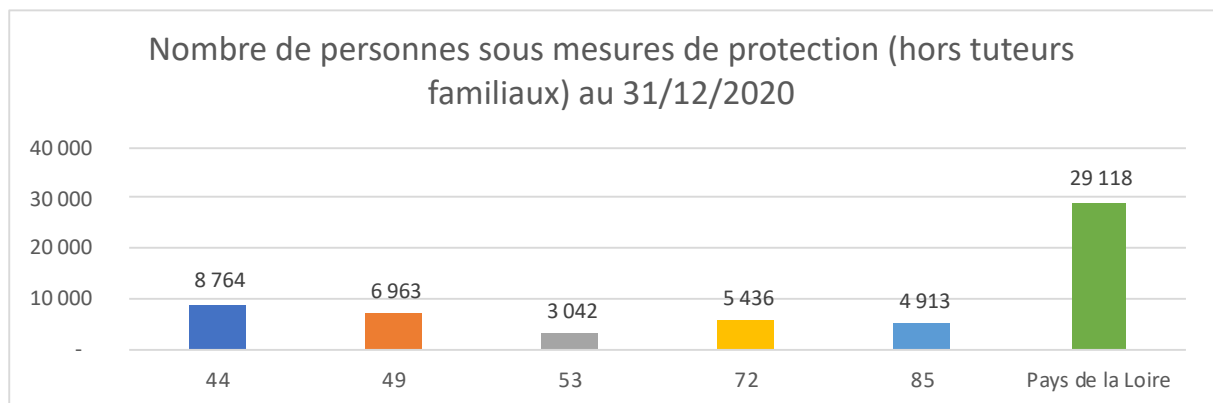
Le public sous mesure de protection en région

Les données actuellement disponibles ne reflètent pas la totalité du public sous mesure de protection. En effet, nous ne disposons pas des données concernant les personnes dont la mesure de protection est assurée par un proche. Ces chiffres présentent seulement la population dont la mesure de protection est gérée par un mandataire professionnel.

Indicateurs sur les personnes protégées	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Nombre de personnes sous mesures de protection (hors tuteurs familiaux)	8 764	6 963	3 042	5 436	4 913	29 118
Évolution entre 2019 et 2020	+1,8%	+0,1%	+0,2%	+0,2%	-0,6%	+0,5%
Rapport mesures/population	0,61%	0,85%	1,00%	0,97%	0,72%	0,77%

Source : DDETS et INSEE estimation de population – Date : 31/12/2020

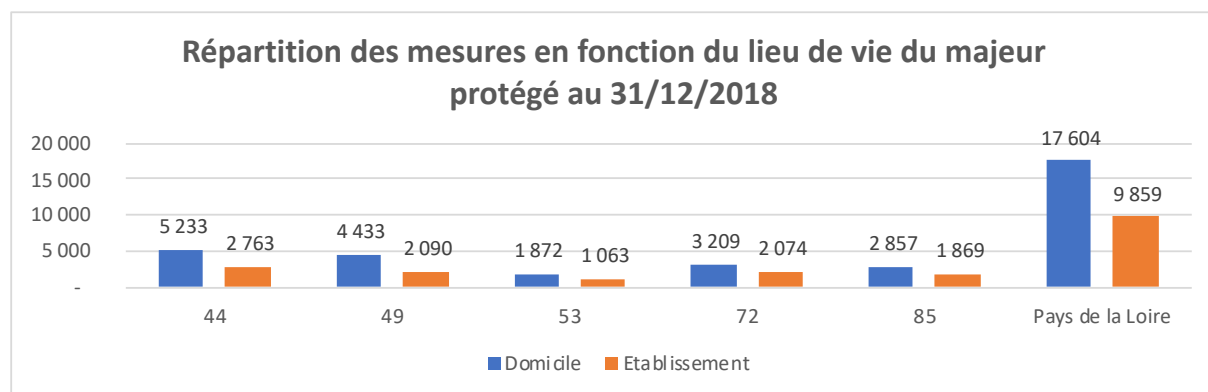
Fin 2020, le nombre de personnes sous mesures de protection (hors tuteurs familiaux) s'élevait à **29 118 personnes en Pays de la Loire**, soit une augmentation de 0,5% comparé à 2019. C'est en Loire-Atlantique que l'augmentation est la plus sensible (+1,8%) alors que la Vendée enregistre une baisse du nombre de mesures de protection de 0,6%.



Au 31/12/2018, les Pays de la Loire comptaient 27 924 personnes protégées (hors tuteurs familiaux).

Parmi ces personnes sous mesure de protection, il est possible de déterminer le lieu de vie pour 27 463 personnes mais certaines mesures (subrogé, sauvegarde, mandat ad hoc majeur soit 461 mesures au total) ne sont pas classées dans la répartition suivante.

Ainsi, 17 604 personnes protégées vivaient à leur domicile et 9 859 vivaient en établissement.



Source : Enquête DGCS - Étude des coûts – Date : 31/12/2018

L'offre MJPM en Pays de la Loire

Offre existante	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Mandataires individuels	45	27	4	24	12	112
<i>Évolution entre 2015 et 2020</i>	<i>+36%</i>	<i>+69%</i>	<i>+300%</i>	<i>+0%</i>	<i>+71%</i>	<i>+38%</i>
Préposés d'établissement	13	13	4	8	7	45
<i>Évolution entre 2015 et 2020</i>	<i>+18%</i>	<i>+30%</i>	<i>+33%</i>	<i>+14%</i>	<i>-30%</i>	<i>+10%</i>
Services tutélares	4	3	2	2	4	15
<i>Nombre Délégués - Personnes physiques</i>	<i>115</i>	<i>104</i>	<i>52</i>	<i>68</i>	<i>82</i>	<i>421</i>
<i>Nombre Délégués - ETP</i>	<i>101,12</i>	<i>95,19</i>	<i>45,50</i>	<i>63,60</i>	<i>69,14</i>	<i>374,55</i>

Source : Arrêtés préfectoraux – Date : 31/12/2020

Les Mandataires individuels

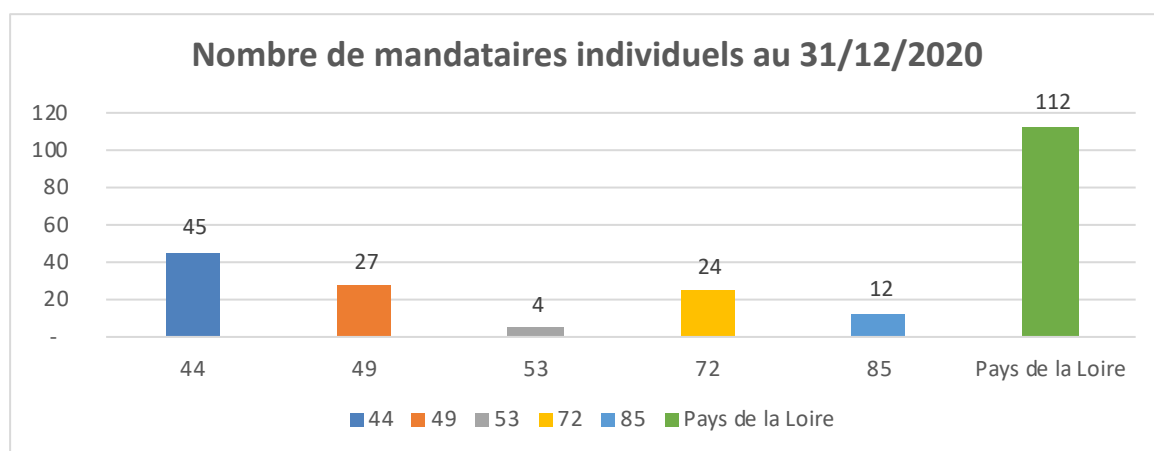
Offre existante	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Mandataires individuels	45	27	4	24	12	112
<i>Évolution entre 2015 et 2020</i>	<i>+36%</i>	<i>+69%</i>	<i>+300%</i>	<i>+0%</i>	<i>+71%</i>	<i>+38%</i>

Source : Arrêtés préfectoraux – Date : 31/12/2020

Début 2020 en Pays de Loire, **112 mandataires individuels étaient en exercice**. La Loire-Atlantique concentre le plus grand nombre de mandataires individuels.

Le nombre de mandataires individuels a augmenté de 38% entre 2015 et 2020. Sur la même période, la Sarthe est le seul département dont le nombre de mandataire individuel n'a pas évolué, il est resté stable.

A noter, depuis 2019, **8 appels à candidature pour l'agrément de mandataire individuel ont eu lieu, pour un total de 32 mandataires individuels recrutés**. C'est en Loire-Atlantique et dans le Maine-et-Loire qu'il y a eu le plus de mandataires recrutés sur les 3 dernières années (11 chacun depuis 2019).



Source : Arrêtés préfectoraux – Date : 31/12/2020

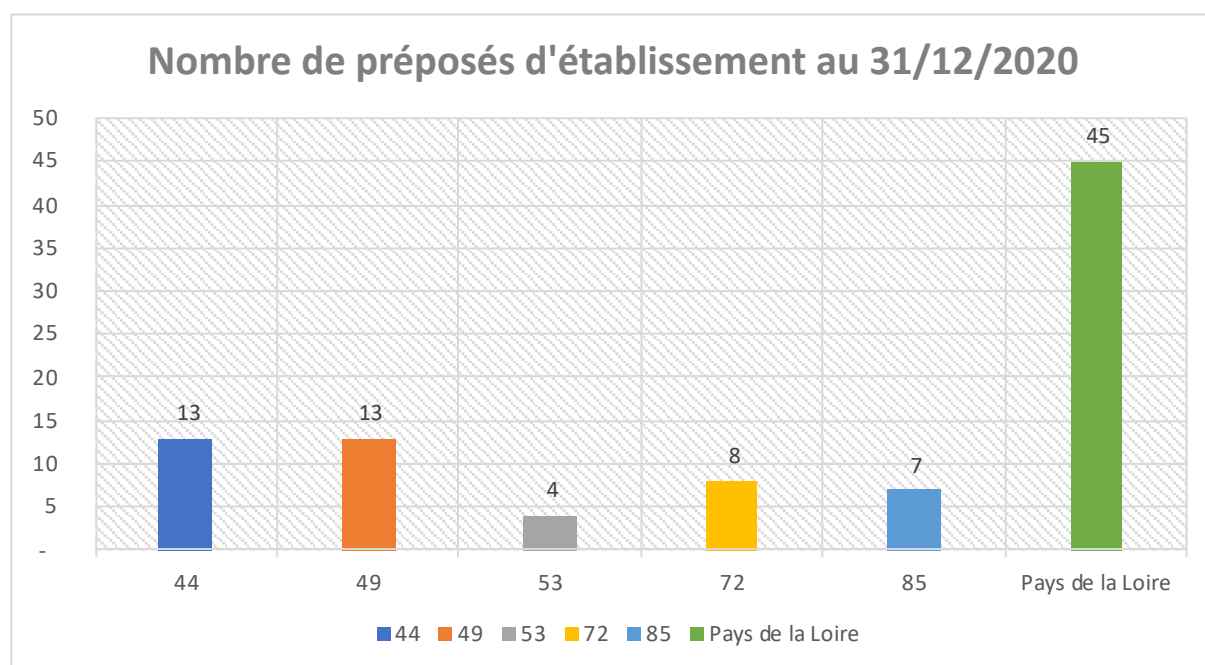
Les préposés d'établissement

Offre existante	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Préposés d'établissement	13	13	4	8	7	45
Évolution entre 2015 et 2020	+18%	+30%	+33%	+14%	-30%	+10%

Source : Arrêtés préfectoraux – Date : 31/12/2020

Début 2020 en Pays de Loire, **45 préposés d'établissement étaient en exercice**. La Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire concentrent plus de la moitié des préposés d'établissement (13 préposés d'établissement par département).

De plus, le nombre de préposés d'établissement a augmenté de 10% entre 2015 et 2020. Cette tendance se vérifie à des degrés variables dans chaque département. En effet, en Vendée, la tendance est inverse, le nombre de préposés d'établissement a baissé de 30% sur la même période.



De plus, **il est important de préciser que 162 établissements publics sociaux et médico-sociaux de plus de 80 lits n'ont pas de préposés d'établissement** alors que c'est une obligation pour cette catégorie d'établissement. L'absence de préposés dans ces établissements se répartie de la manière suivante dans chaque département :

- En Loire-Atlantique : 23 établissements publics sociaux et médico-sociaux de plus de 80 lits n'ont pas de préposés d'établissement ;
- En Maine-et-Loire : 60 établissements publics sociaux et médico-sociaux de plus de 80 lits n'ont pas de préposés d'établissement ;
- En Mayenne : 19 établissements publics sociaux et médico-sociaux de plus de 80 lits n'ont pas de préposés d'établissement ;
- En Sarthe : 17 établissements publics sociaux et médico-sociaux de plus de 80 lits n'ont pas de préposés d'établissement ;
- En Vendée : 43 établissements publics sociaux et médico-sociaux de plus de 80 lits n'ont pas de préposés d'établissement

Les services mandataires

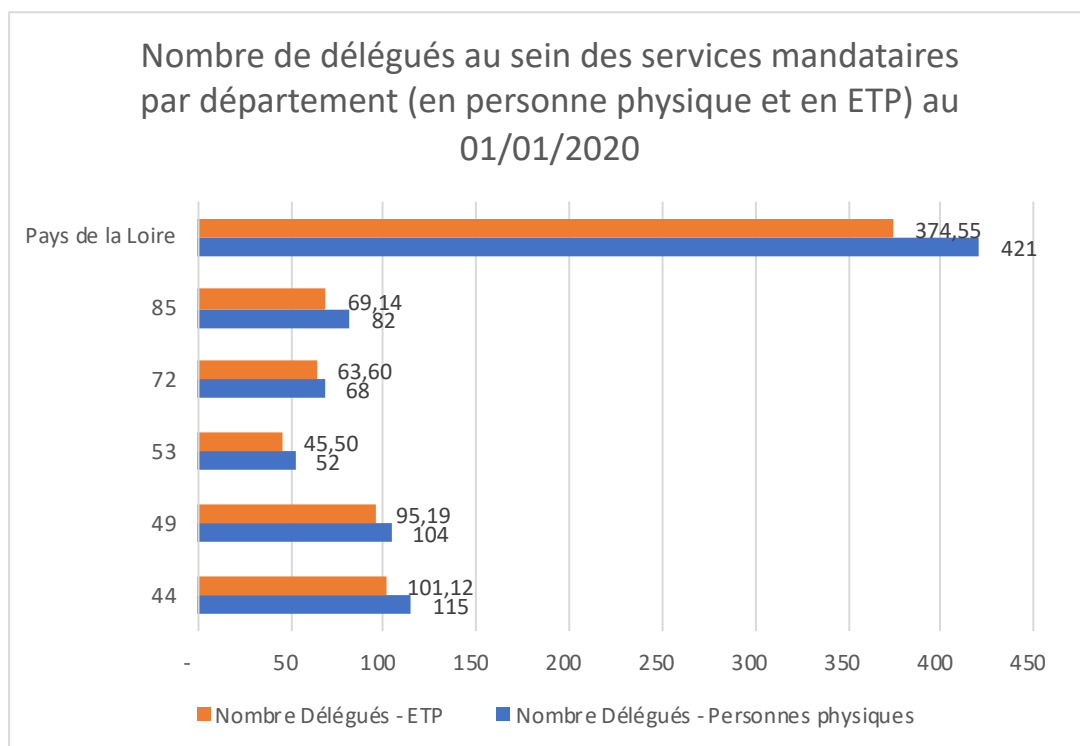
Offre existante	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Services tutélaires	4	3	2	2	4	15
Nombre Délégués - Personnes physiques	115	104	52	68	82	421
Nombre Délégués - ETP	101,12	95,19	45,50	63,60	69,14	374,55

Source : Arrêtés préfectoraux – Date : 31/12/2020

En 2020, les Pays de la Loire comptaient 15 services mandataires :

- 4 en Loire-Atlantique ;
- 3 en Maine-et-Loire ;
- 2 en Mayenne ;
- 2 en Sarthe ;
- 4 en Vendée.

Au 01/01/2020, ces 15 services mandataires étaient composés de 421 délégués (en personne physique) pour 374,55 ETP, dont plus de la moitié travaillent en Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire.

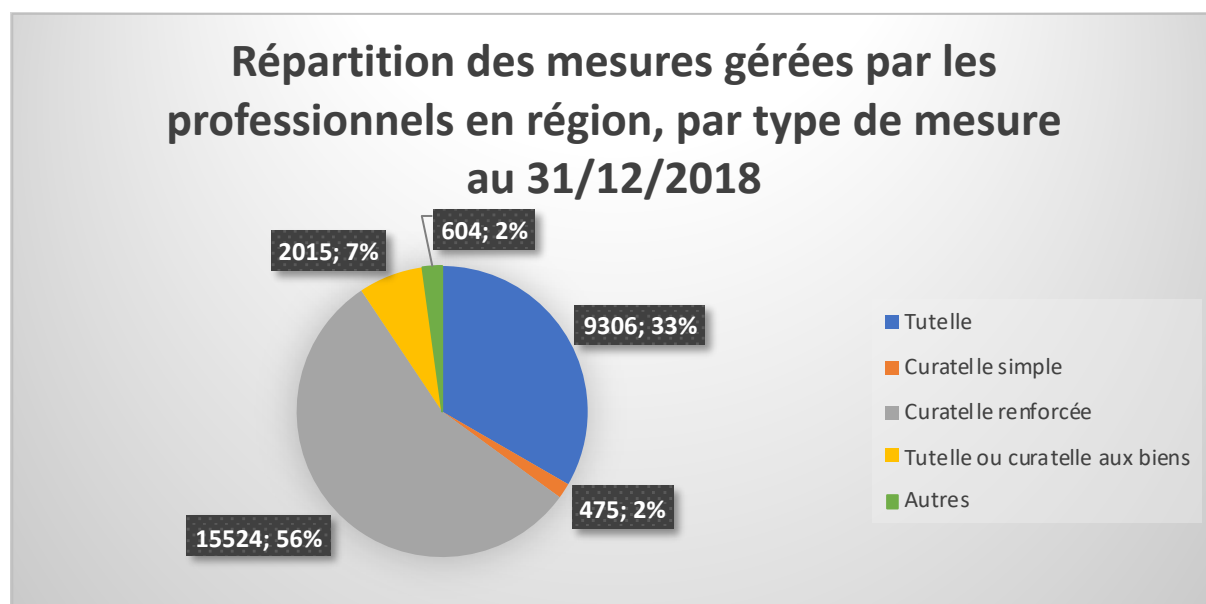


Les mesure de protection gérées par les professionnels en région selon le type de mesure

Mesures gérées par les professionnels	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Tutelle	2 503 (31%)	2 165 (32%)	989 (33%)	2 108 (40%)	1 541 (32%)	9 306 (33%)
Curatelle simple	146 (2%)	68 (1%)	89 (3%)	68 (1%)	104 (2%)	475 (2%)
Curatelle renforcée	5 055 (62%)	3 617 (54%)	1 795 (61%)	2 932 (55%)	2 125 (44%)	15 524 (56%)
Tutelle ou curatelle aux biens	265 (3%)	627 (9%)	45 (2%)	150 (3%)	928 (19%)	2 015 (0%)
Tutelle ou curatelle à la personne	4 (0%)	16 (0%)	4 (0%)	4 (0%)	3 (0%)	31 (0%)
MAJ ⁵	23 (0%)	30 (0%)	13 (0%)	21 (0%)	25 (1%)	112 (0%)
Sauvegarde de justice	143 (2%)	140 (2%)	10 (0%)	20 (0%)	57 (1%)	370 (1%)
Subrogé et Mandat ad hoc	21 (0%)	17 (0%)	15 (1%)	9 (0%)	29 (1%)	91 (0%)
TOTAL	8 160 (100%)	6 680 (100%)	2 960 (100%)	5 312 (100%)	4 812 (100%)	27 924 (100%)

Source : Enquête DGCS - Étude des coûts – Date : 31/12/2018

Fin 2018, les curatelles renforcées représentaient 56% (15 524 curatelles renforcées) des mesures gérées par les mandataires professionnels en région Pays de la Loire. Les tutelles représentaient 33% (9 306 tutelles) de ces mesures.

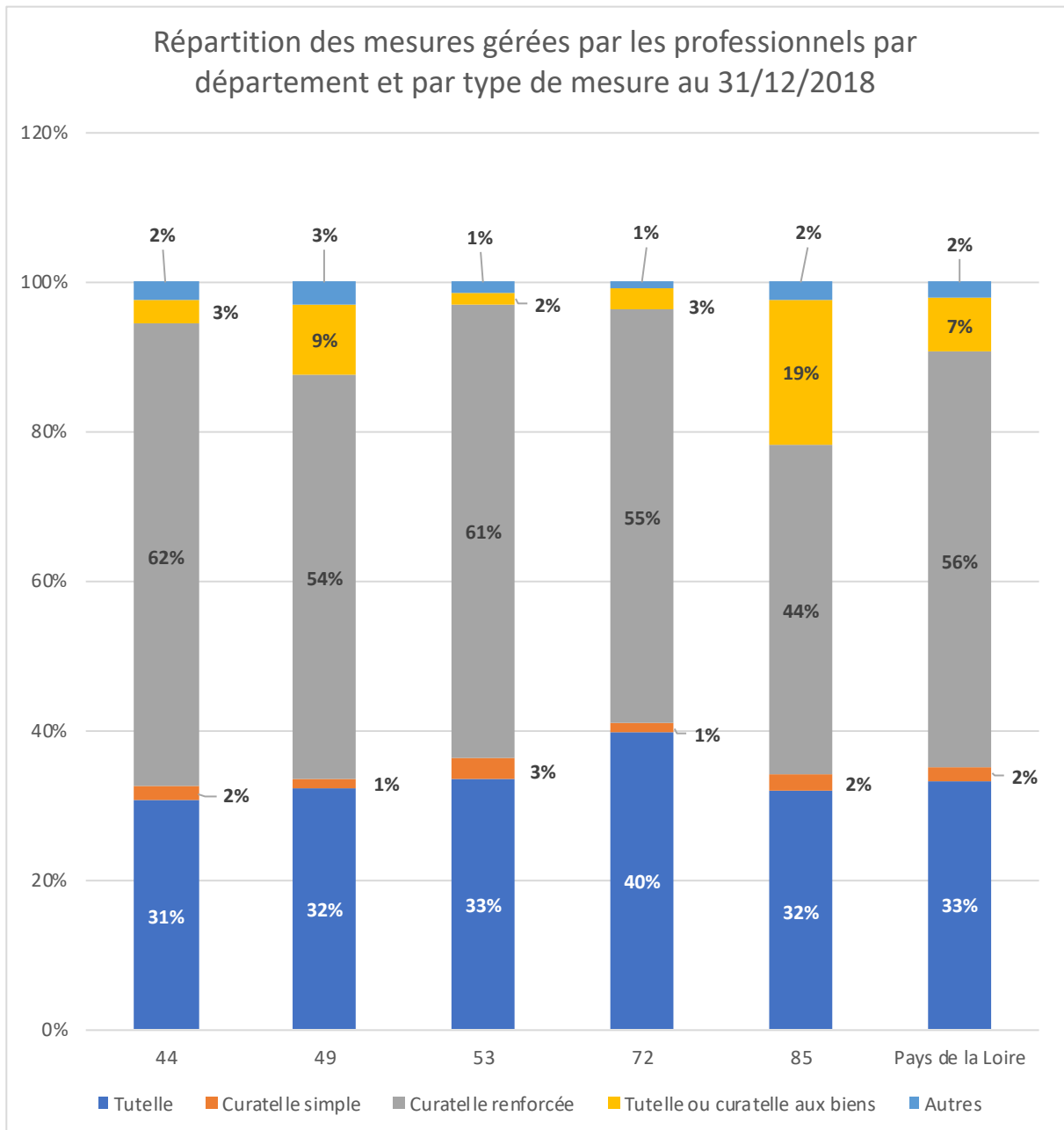


A noter : parmi la catégorie « Autres » on trouve différents types de mesures : Sauvegarde de justice, MAJ, subrogé et mandat ad hoc tutelle ou curatelle à la personne. Leurs parts respectives sont décrites dans le tableau ci-dessus.

⁵ Mesure d'Accompagnement Judiciaire

Par ailleurs, la répartition des mesures gérées par les professionnels en région et par département reste assez similaire. Globalement, on constate une certaine unité dans le type de mesures gérées par les mandataires professionnels bien que quelques particularités sont à souligner :

- En Vendée, le taux de curatelle renforcée est inférieur au taux régional alors qu'on constate un taux plus élevé de tutelle et de curatelle aux biens dans ce département.
- En Sarthe, le taux de tutelle est supérieur au taux régional et aux autres départements.
- En Loire-Atlantique et en Mayenne, on a plus recours aux curatelles renforcées qu'au niveau régional.



A noter : parmi la catégorie « Autres » on trouve différents types de mesures : Sauvegarde de justice, MAJ, subrogé et mandat ad hoc tutelle ou curatelle à la personne. Leurs parts respectives sont décrites dans le tableau ci-dessus.

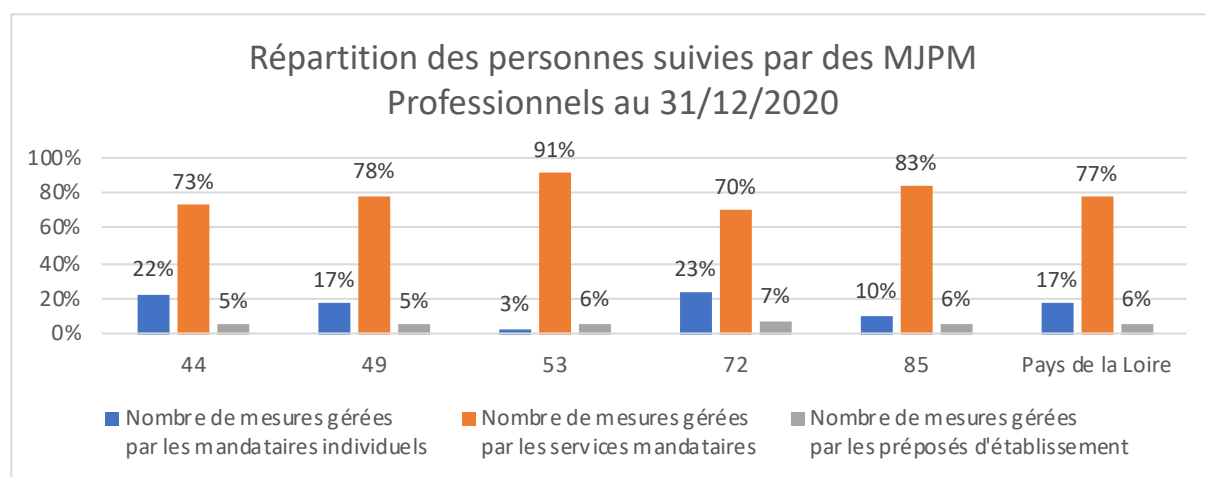
Les mesures confiées aux professionnels selon le type de professionnel

Nombre de mesures	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Nombre de mesures gérées par les mandataires individuels	1 924 (22%)	1 154 (17%)	102 (3%)	1 268 (23%)	510 (10%)	4 958 (17%)
<i>Évolution entre 2015 et 2020</i>	<i>+25,3%</i>	<i>+57,2%</i>	<i>+41,2%</i>	<i>+18,4%</i>	<i>+49,8%</i>	<i>+33,8%</i>
Nombre de mesures gérées par les services mandataires	6 385 (73%)	5 445 (78%)	2 759 (91%)	3 803 (70%)	4 101 (83%)	22 493 (77%)
<i>Évolution entre 2015 et 2020</i>	<i>+7,7%</i>	<i>+0,5%</i>	<i>+9,1%</i>	<i>+6,6%</i>	<i>+11,1%</i>	<i>+6,4%</i>
Nombre de mesures gérées par les préposés d'établissement	455 (5%)	364 (5%)	181 (6%)	365 (7%)	302 (6%)	1 667 (6%)
<i>Évolution entre 2015 et 2020</i>	<i>+0,4%</i>	<i>-0,8%</i>	<i>+7,1%</i>	<i>-17,4%</i>	<i>-31,5%</i>	<i>-11,0%</i>
Total	8 764 (100%)	6 963 (100%)	3 042 (100%)	5 436 (100%)	4 913 (100%)	29 118 (100%)
Total Entrées (Nombre d'ouvertures de mesure sur l'année)	1 214	671	275	573	506	3 239
Total Sorties (Nombre de fins de mesure sur l'année)	1 079	650	268	560	527	3 084

Source : tableau semestriel de suivi de l'activité tutélaire – Date : 31/12/2020

Au niveau régional et en 2020, **les services mandataires accompagnent 77% des personnes protégées par des professionnels, les mandataires individuels 17% et les préposés d'établissement 6%**. Néanmoins, si la part des personnes accompagnées par des préposés d'établissement reste assez similaire en région, des particularités départementales sont constatées :

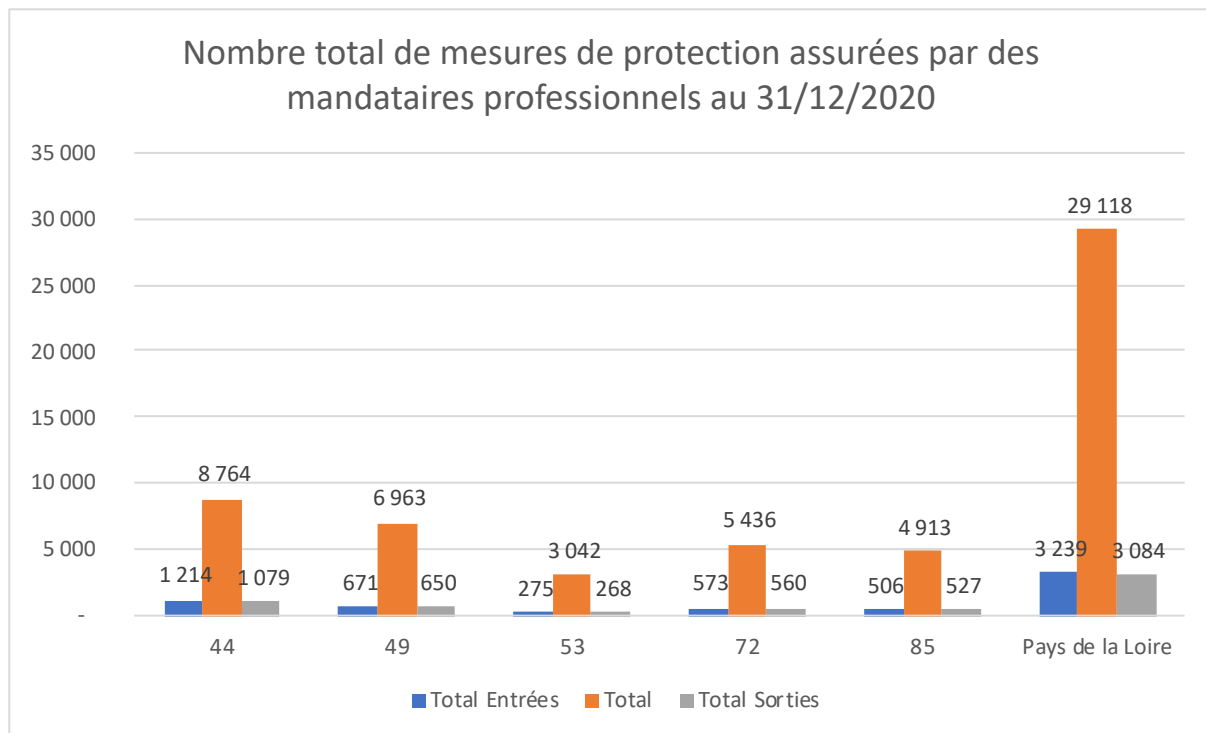
- En Mayenne, en Maine-et-Loire et en Vendée, la part des personnes accompagnées par les services mandataires est plus importante, dans des proportions variables, qu'au niveau régional. (En Mayenne : 91% ; En Maine-et-Loire : 78% ; En Vendée : 83%)
- En Loire-Atlantique et en Sarthe, la part des personnes accompagnées par les mandataires individuels est plus forte qu'au niveau régional. (En Loire-Atlantique : 22% ; En Sarthe : 23%)



Par ailleurs, si le nombre de mesures gérées par les mandataires individuels et les services mandataires est en progression, **le nombre de mesures gérées par les préposés d'établissement est en nette baisse au niveau régional (-11% en Pays de la Loire et jusqu'à -31,5% en Vendée)**. Cependant, la Mayenne se distingue des autres départements sur ce point car le nombre de mesures gérées par des préposés d'établissement a augmenté de 7,1%.

Sur l'année 2020, parmi les 29 118 mesures de protection assurées par des mandataires professionnels, il y a eu 3 239 ouvertures de mesure alors que 3 084 mesures ont pris fin, soit un solde de 155 mesures supplémentaires.

La quasi-totalité des départements s'inscrit dans cette dynamique, à l'exception de la Vendée où le nombre de fins de mesure (527) est supérieur au nombre d'ouvertures de mesure (506).



Les délégués aux prestations familiales

C'est la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 relative à la protection juridique des majeurs qui a réorganisé le statut des délégués aux prestations familiales, applicable depuis le 1er janvier 2009, en s'inspirant très fortement de celui des mandataires judiciaires à la protection des majeurs. Les délégués exercent auprès des familles une action éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations. En Pays de la Loire, on trouve 6 services délégués aux prestations familiales au 31/12/2019⁶ :

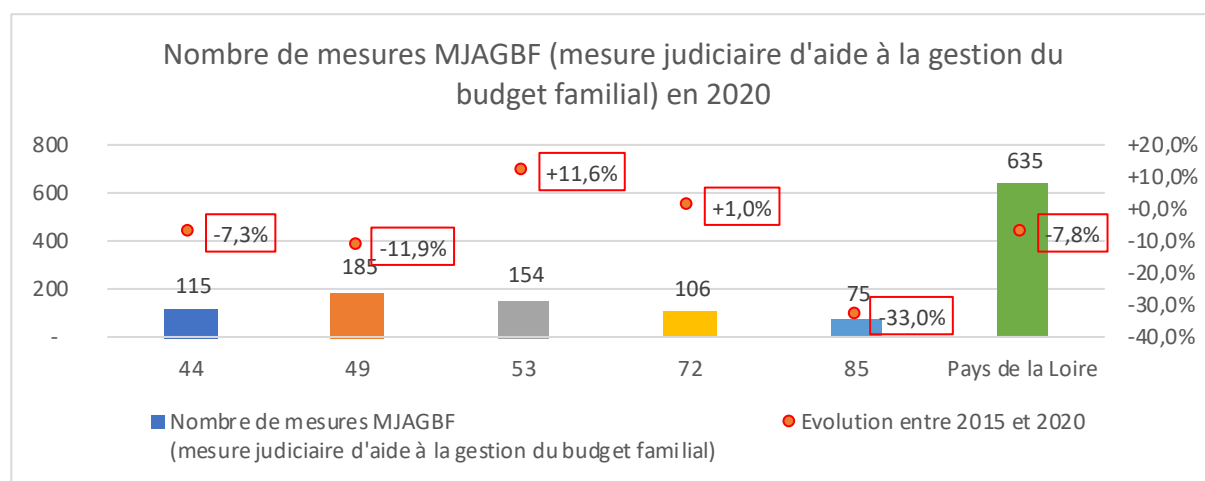
- 1 en Loire-Atlantique
- 1 en Maine-et-Loire
- 1 en Mayenne
- 1 en Sarthe
- 2 en Vendée

Les délégués aux prestations familiales	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Nombre de mesures MJAGBF	115	185	154	106	75	635
Évolution	-7,3%	-11,9%	+11,6%	+1,0%	-33,0%	-7,8%
Nombre de MAJGBF pour 1000 jeunes de moins de 20 ans	0,32	0,90	2,03	0,78	0,48	0,68

Source : DDETS(PP) - Circulaire Budgétaire et Insee - Estimation de population au 01/01/2019 – Date : 2020

Sur l'année 2020, 635 MJAGBF⁷ sont actives en Pays de la Loire. Entre 2015 et 2020, le nombre de MJAGBF a baissé de 7,8% au niveau régional. D'un département à l'autre le recours aux MJAGBF restent assez variable. Sur la même période, les départements de la Mayenne et de la Sarthe enregistrent une hausse du nombre de MJAGBF alors que dans les autres départements, on constate une baisse significative, notamment pour la Vendée où ces mesures ont baissé de 33% depuis 2015.

En 2020, on dénombre 0,68 MJAGBF pour 1000 jeunes de moins de 20 ans en Pays de la Loire. La majeure partie des départements reste à proximité de ce chiffre, à l'exception de la Mayenne où on constate 2,03 MJAGBF pour 1000 jeunes de moins de 20 ans.



Source : DDETS (PP) – Date : 2020

⁶ Source : Schéma régional MJPM et DPF en Pays de la Loire 2020-2025, page 52

⁷ La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) concerne les parents qui ont des problèmes financiers. Elle a pour but de les aider à gérer les prestations familiales reçues pour les enfants. Le juge des enfants ordonne cette mesure dans le cadre de la protection des enfants. La gestion des prestations familiales concernées est confiée à un tiers. La mesure est mise en place pour une durée de 2 ans maximum. Cependant, les parents peuvent contester la décision.

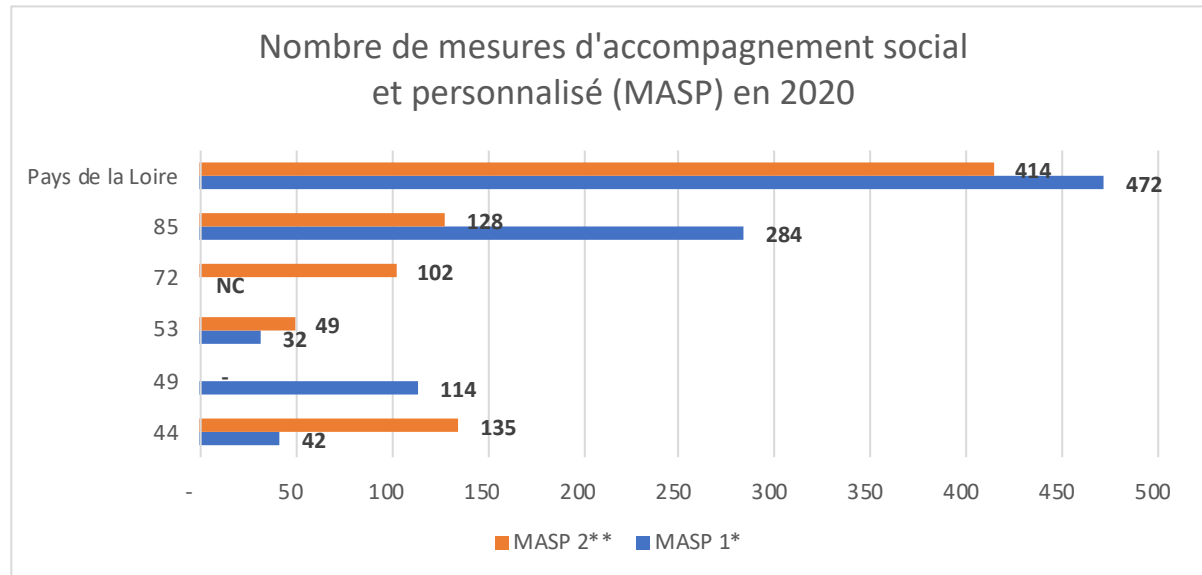
Les mesures d'accompagnement social et personnalisé (MASP)

Les mesures d'accompagnement social et personnalisé (MASP)	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
MASP 1*	42	114	32	NC	284	472
Évolution entre 2019 et 2020 (en effectifs)	+2	+13	+7	-	+20	-12
MASP 2**	135	-	49	102	128	414
Évolution entre 2019 et 2020 (en effectifs)	+13	+0	-9	-16	+14	+2
MASP 3***	-	-	-	-	-	-
Évolution entre 2019 et 2020 (en effectifs)	-	-	-	-3	-	-3

Source : Conseils départementaux – Date : 2020

En 2020, 472 MASP 1⁸ et 414 MASP 2 sont actives en Pays de la Loire. A noter, qu'en région, il n'y pas de MASP 3. Entre 2019 et 2020, le nombre de MASP 1 est en baisse (-12) alors que le nombre de MASP 2 est en légère hausse (+2) sur l'ensemble de la région. Il n'y a aucune MASP 2 active en Maine-et-Loire. Concernant les MASP 1 en Sarthe sur l'année 2020, les données n'ont pas été communiquées alors qu'en 2019, 52 MASP 1 étaient actives.

Tout type de MASP active confondu, c'est en Vendée qu'on trouve le plus grand nombre (412) et c'est en Mayenne qu'on en trouve le moins (81).



Source : Conseils départementaux – Date : 2020

⁸ Les mesures d'accompagnement sont destinées à aider des personnes majeures qui ont de grandes difficultés à gérer leur patrimoine, mais qui n'ont pas de difficultés psychologiques ou psychiatriques. Pour bénéficier de ces mesures, ces personnes doivent toucher des prestations sociales (exemples : RSA, allocation familiale, allocation logement,...) et ne pas réussir à les utiliser correctement.

MASP 1 : accompagnement social sans gestion des prestations

MASP 2 : accompagnement social avec perception et gestion des prestations

MASP 3 : jugement permettant de retenir le montant du loyer et des charges locatives sur les prestations sociales pour un paiement direct au bailleur

Les mesures de protection gérées par les familles/proches et les services ISTF⁹ en Pays de la Loire

Les mesures de protection confiées aux familles/proches

En l'absence des données émanant du ministère de la Justice, nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer des données fiables sur le nombre de mesures confiées aux familles ou proches.

L'activité des services ISTF

Depuis la loi du 5 mars 2007, **le principe de priorité familiale s'impose dans le choix, par le magistrat, du protecteur**. Pour choisir la personne chargée de la protection, le juge devra prendre en considération les sentiments exprimés par le majeur, la nature de ses relations et de ses liens avec la personne désignée, les recommandations éventuelles de sa famille et de ses proches (article 449 troisième alinéa du code civil). Cette même possibilité sera ouverte aux parents d'un enfant handicapé et qui en assument la charge.

Pour accompagner et inciter les familles à assumer la gestion de la mesure de protection de leur parent, **la loi du 5 mars 2007 a reconnu le droit à l'information et à un soutien technique envers les tuteurs familiaux**. Pour ce faire, ils doivent s'adresser aux greffes des tribunaux judiciaires. Ces derniers doivent leur remettre une liste de personnes et structures qui délivrent une information objective et impartiale. Cette information n'a pas pour objet d'influencer la personne qui la reçoit dans les décisions relatives à la situation personnelle, patrimoniale, financière et économique de la personne protégée. C'est pourquoi elle doit être délivrée par des professionnels du secteur. Ce dispositif propose notamment :

- Une écoute par un professionnel expérimenté,
- Des entretiens personnalisés,
- Des réunions d'information et d'échanges,
- Un soutien technique et concret,
- Une aide à la rédaction des requêtes et aux démarches administratives,
- La remise de documentation.

En Pays de la Loire, un dispositif structuré de soutien aux tuteurs familiaux a été instauré en 2012. Il est organisé, au niveau départemental, sous la responsabilité d'associations :

- ATIMP et UDAF pour le 44
- Cité Justice Citoyen pour le 49
- UDAF et ATMP pour le 53
- UDAF pour le 72
- UDAF pour le 85

Pour en savoir plus sur l'ISTF en région Pays de la Loire : [Lien vers le site de la DREETS](#)

⁹ Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux

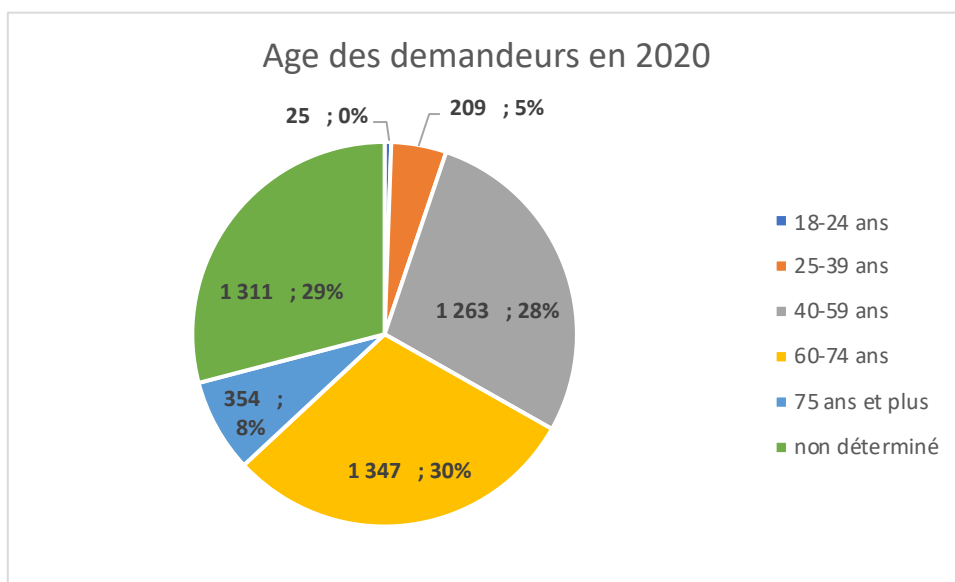
Les personnes sollicitant les services ISTF

En 2020, les personnes âgées de 60 à 74 ans et de 40 à 59 ans sont celles qui ont le plus sollicité les services ISTF en Pays de la Loire. Ces deux tranches d'âge concentrent 58% des demandes.

Cependant, au niveau régional, 29% des demandes d'informations sont adressées par des personnes dont l'âge n'est pas déterminé. On peut donc supposer que les services ISTF ne demandent pas forcément l'âge au demandeur ou que les demandeurs ne souhaitent pas communiquer leur âge ce qui expliquerait la part importante de demandeurs sans âge déterminé.

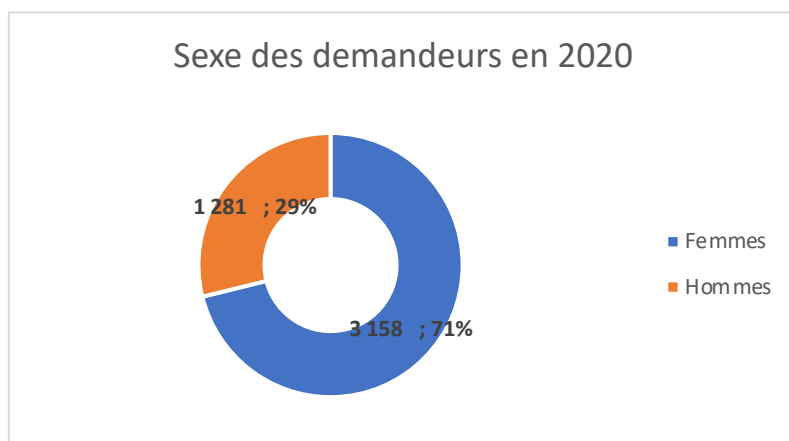
Quelques spécificités sur le plan départemental :

- En Sarthe, la tranche d'âge des 40-59 ans atteint 42% des demandes et celle des 60-74 ans, 40% des demandes.
- En Maine-et-Loire, la tranche d'âge des 60-74 ans atteint 42% des demandes.
- En Loire-Atlantique, 47% des demandes d'informations sont adressées par des personnes dont l'âge n'est pas déterminé.



Source : fiches d'intervention de la plateforme ISTF – Date : 2020

En 2020, les personnes sollicitant les Services ISTF de la région sont des femmes dans 71% des demandes.

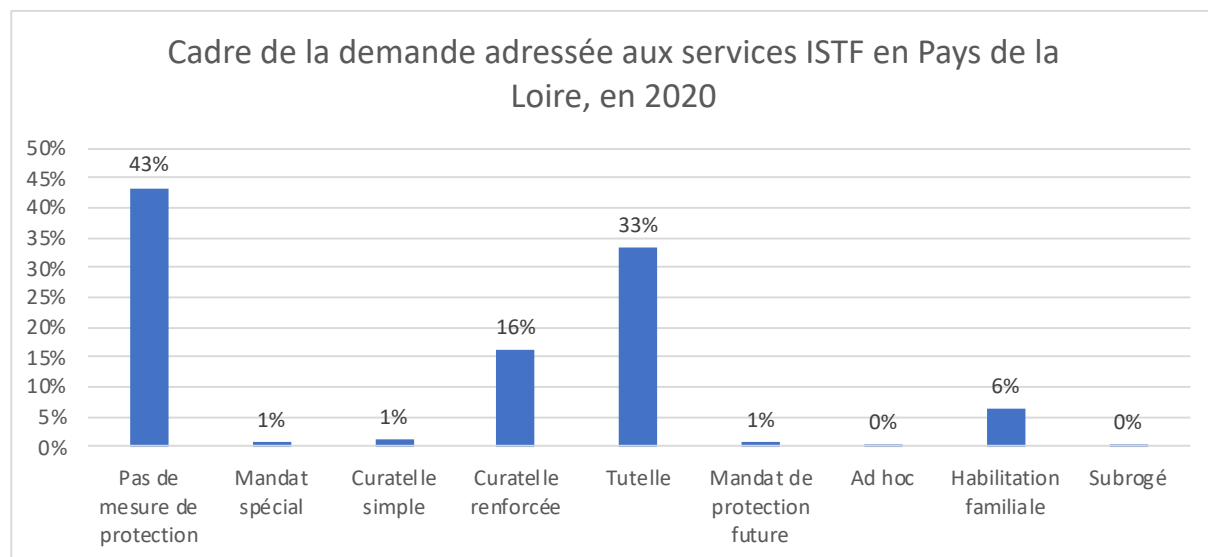


Source : fiches d'intervention de la plateforme ISTF – Date : 2020

Demandes adressées aux services ISTF

Sur 2020, 43% des demandes adressées aux services ISTF concernent des situations où il n'y a pas de mesure de protection. Le reste des demandes concernent généralement des tutelles (33%), des curatelles renforcée (16%) mais également des habilitations familiales (6%).

Le Maine-et-Loire se distingue légèrement de cette répartition car 34% des demandes adressées aux services ISTF concernent des situations où il n'y a pas de mesure de protection et 38% des demandes concernent des tutelles.

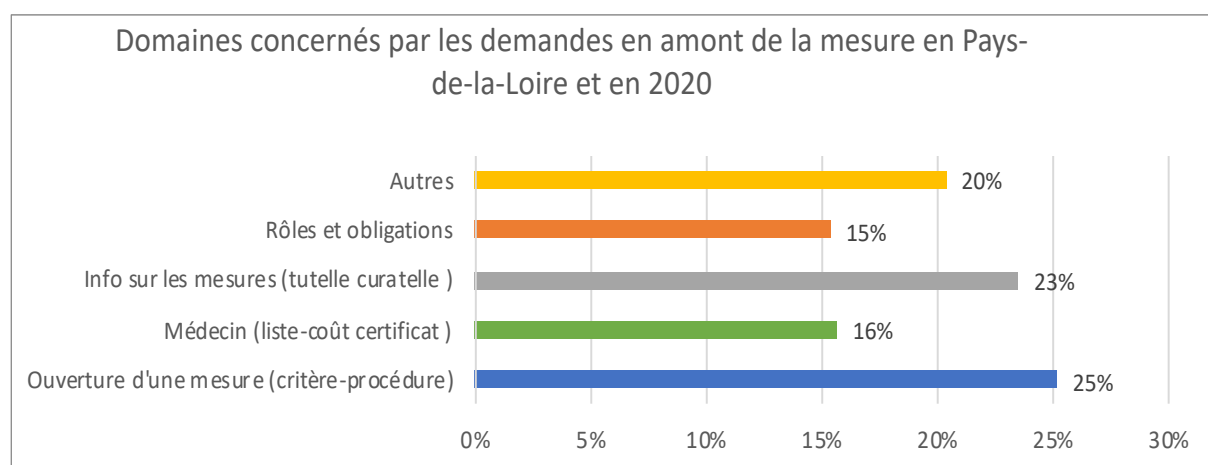


Source : fiches d'intervention de la plateforme ISTF – Date : 2020

En amont de la mesure, **25% des demandes concernent les critères et la procédure concernant l'ouverture d'une mesure de protection.** 23% des demandes visent à obtenir des informations sur les mesures de protection.

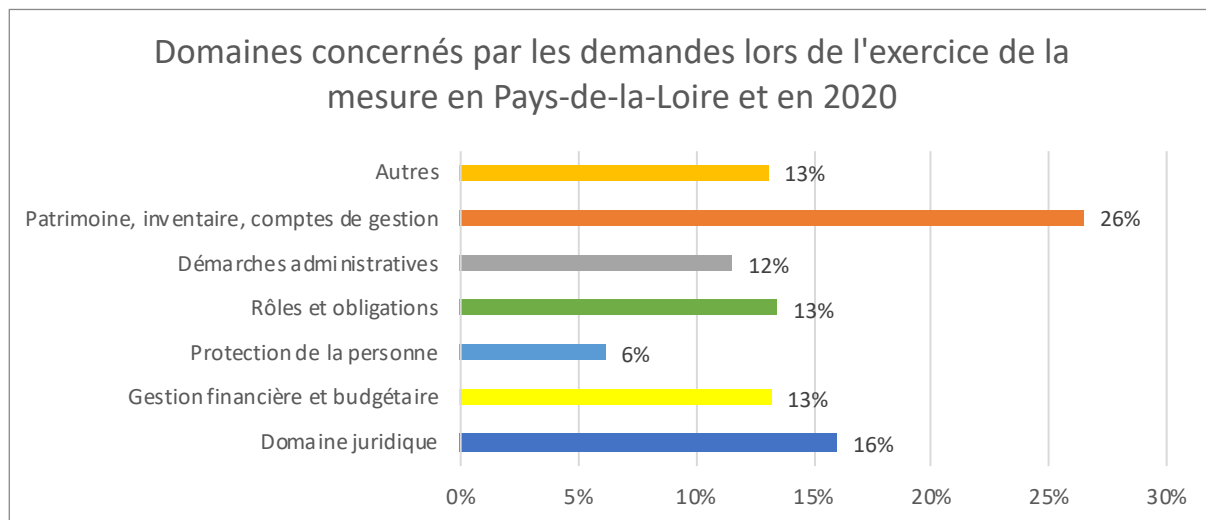
Quelques spécificités départementales sont à mettre en avant :

- En Maine-et-Loire, 36% des demandes concernent les critères et la procédure concernant l'ouverture d'une mesure de protection.
- Dans la Sarthe, 36% des demandes visent à obtenir des informations sur les rôles et obligation du tuteur et 35% concernent des informations sur les mesures de protection.



Source : fiches d'intervention de la plateforme ISTF – Date : 2020

Lors de l'exercice de la mesure, **26% des demandes concernent les obligations des tuteurs familiaux dans le domaine de la gestion du patrimoine, la réalisation de l'inventaire de patrimoine et la tenue du compte de gestion de la personne protégée**. La répartition entre les autres domaines reste assez égale mais les demandes concernant la protection de la personne sont assez peu représentées (6%).



Source : fiches d'intervention de la plateforme ISTF – Date : 2020

Modalités d'intervention des services ISTF

Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux	44	49	53	72	85	Pays de la Loire
Appels téléphoniques : Nombre d'appels reçus	1 206 (70%)	757 (57%)	355 (57%)	347 (54%)	526 (54%)	3 191 (60%)
<i>Évolution entre 2019 et 2020</i>	<i>+12,1%</i>	<i>+51,4%</i>	<i>-2,5%</i>	<i>+12,3%</i>	<i>-7,7%</i>	<i>+13,2%</i>
Permanences physiques : Nombre de personnes reçues	245 (14%)	83 (6%)	46 (7%)	72 (11%)	78 (8%)	524 (10%)
<i>Évolution entre 2019 et 2020</i>	<i>-16,9%</i>	<i>-23,9%</i>	<i>-32,4%</i>	<i>-40,5%</i>	<i>-38,6%</i>	<i>-27,2%</i>
RDV personnalisés : Nombre de personnes reçues	138 (8%)	258 (19%)	186 (30%)	124 (19%)	88 (9%)	794 (15%)
<i>Évolution entre 2019 et 2020</i>	<i>+22,1%</i>	<i>-25,9%</i>	<i>-28,5%</i>	<i>-21,0%</i>	<i>-36,2%</i>	<i>-21,9%</i>
Nombre de demandes d'information reçues par mail	123 (7%)	226 (17%)	39 (6%)	98 (15%)	277 (28%)	763 (14%)
<i>Évolution entre 2019 et 2020</i>	<i>-25,5%</i>	<i>+103,6%</i>	<i>+2,6%</i>	<i>+216,1%</i>	<i>+15,9%</i>	<i>+30,7%</i>
Nombre de demandes d'information reçues par courrier	11 (1%)	16 (1%)	1 (0%)	4 (0%)	7 (1%)	39 (1%)
<i>Évolution entre 2019 et 2020</i>	<i>-15,4%</i>	<i>-5,9%</i>	<i>+0,0%</i>	<i>+33,3%</i>	<i>-88,5%</i>	<i>-58,9%</i>
Total	1723 (100%)	1340 (100%)	627 (100%)	645 (100%)	976 (100%)	5311 (100%)

Source : fiches d'intervention de la plateforme ISTF – Date : 2020

Sur l'année 2020, la crise sanitaire a certainement modifié les modalités d'intervention des services ISTF dans la mesure où le nombre de personnes reçues lors d'une permanence physique ou lors d'un rendez-vous personnalisé est en nette baisse au niveau régional et dans l'ensemble des départements. Ainsi, **60% des demandes adressées aux services ISTF en région ont été faites par des appels téléphoniques** et 14% par mail. Ainsi, en 2020, ces deux catégories d'intervention sont en nette progression par rapport à 2019. Malgré le contexte sanitaire, des permanences physiques (10% des interventions) et des rendez-vous personnalisés (15% des interventions) ont pu être maintenus.

**MODALITÉS D'INTERVENTION DES SERVICES ISTF EN PAYS DE LA LOIRE,
EN 2020**

